

Direction

Référence : EAU-AUT-23-0410-R25.1 Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO

Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30) Email : autorisations@eau.etat.lu

> Administration communale de la Ville de Vianden Place Vic. Abens L-9410 Vianden

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Administration des ponts et chaussées - Division de la voirie de Diekirch
Objet	Renouvellement de l'autorisation EAU-AUT-23-0410 concernant la rénovation du pont enjambant le cours d'eau «Our» à Vianden
Localité(s)	Vianden
Commune(s)	Vianden

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : https://enquetes.public.lu/fr.html.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes:

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés